

Royaume du Maroc
Chef du Gouvernement
Observatoire National du Développement Humain

**ENQUETE NATIONALE SUR L'APPUI
SOCIAL A LA SCOLARISATION, 2017**

**FICHER DES PANELS D'ELEVES ET LA BASE
DE DONNEES ETABLISSEMENTS**

Présentation

La note méthodologique de l'enquête sur l'appui social à la scolarisation en présente les objectifs, les modules, la taille de l'échantillon, le coût estimatif et le chronogramme des activités. Elle fait partie des livrables de la troisième phase.

Le présent document est consacré au plan de sondage et à l'approche de sélection des ménages (dont élèves) échantillons; les établissements scolaires à enquêter étant ceux dans lesquels sont scolarisés les élèves échantillons. L'annexe présente les objectifs, le champ et les supports de collecte de l'enquête dont la connaissance facilite l'appréhension du plan d'échantillonnage et de la méthode d'entrevue de l'enquête.

La première section de ce document présente la base de sondage à partir de laquelle est tiré l'échantillon de l'enquête. La seconde montre comment la taille de l'échantillon a été déterminée et l'échantillon réparti entre les régions. La troisième section propose une méthode d'échantillonnage permettant de sélectionner les ménages échantillons dont l'interview permet d'identifier les établissements scolaires échantillons. La dernière propose une organisation de la collecte des données sur le terrain devant être testée et affinée par l'enquête pilote.

1. Base de sondage, l'échantillon-maître 2015

Pour satisfaire le besoin d'échantillonnage des enquêtes auprès des ménages réalisées au cours de la période intercensitaire, le Haut-Commissariat au Plan a mis en place un échantillon-maître. Ce dernier s'identifie à une base de sondage réduite, établie à partir des données cartographiques et statistiques du recensement général de la population et de l'habitat 2014.

Au sein de chaque commune, sont formées des unités primaires ou des aires géographiques disposant de limites claires et dont la taille moyenne est d'environ 300 ménages (entre 250 et 350 ménages). Ces unités sont obtenues en regroupant les districts de RGPH 2014. Selon la taille moyenne des districts (150 ménages), une unité primaire comporte en moyenne 2 districts de recensement.

L'échantillon-maître 2015 comporte près de 2400 unités primaires découpées, chacune, en unités secondaire de 50 ménages en moyenne et regroupées en strates. Les variables à la base de la stratification des UP diffèrent selon le milieu :

- En milieu urbain, la stratification se réfère au *type d'habitat* et donne lieu à quatre strates, Luxe et moderne, Nouvelle médina, Ancienne médina et " Précaire, Clandestin".**

- En milieu rural, les strates sont assimilées aux Provinces/Préfectures.

Et, au sein de chaque strate, trois degrés du plan de sondage sont adoptés, à savoir :

1. Premier degré : la sélection d'un échantillon aléatoire d'UP à partir de chacune des strates considérées.
2. Deuxième degré : la sélection d'une *Unité Secondaire* (US) à partir de chacune des UP sélectionnée au premier degré.
3. Troisième degré : la sélection d'un échantillon aléatoire de 20 ménages à partir de chacune des US sélectionnées au deuxième degré.

A l'occasion de chaque enquête, un échantillon d'US est choisi conformément au plan de sondage adopté. C'est aussi de cette base de sondage que sera sélectionné l'échantillon de l'enquête sur l'appui social.

2. Taille et répartition géographique de l'échantillon

L'enquête sur l'appui social est réalisée dans le milieu rural et aux centres urbains. Le milieu rural se compose des communes ciblées par l'INDH, et celles qui ne sont pas ciblées par l'INDH. Comme l'un des programmes d'appui social, Tayssir, n'est accessible que dans les communes ciblées par l'INDH, et la proximité des collèges et lycées n'est systématiquement garantie que dans les Centres urbains, il importe que l'échantillon de la dite enquête soit représentatif à l'échelle des communes rurales INDH, des communes rural Hors INDH et des Centres urbains. Rappelons que d'après le RGPH 2014, les Centres urbains ne sont pas de petites villes ou des villages, mais des groupements humains ayant les caractéristiques d'un espace urbain¹.

2.1. Mesure de la taille de l'échantillon

A l'instar de l'ensemble des enquêtes nationales auprès des ménages, le plan de sondage à la base de la sélection de l'échantillon de l'enquête sur l'appui social se réfère à un échantillonnage stratifié à trois degrés. Ce qui requiert la prise en considération de l'effet de grappe dans l'estimation de la taille minimale de l'échantillon. Les travaux effectués dans le cadre du panel –ONDH 2017 montre que le coefficient de corrélation intra-grappe

¹ Un centre urbain est une localité d'une commune rurale considérée comme urbaine par le recensement général de la population et de l'habitat ; toutes les communes rurales ne disposant pas de ce type de localité et une commune rurale, telle My Abdellah, peut comprendre plus d'un centre urbain. C'est une unité purement statistique, n'équivalant donc pas à une subdivision administrative. Source : Démographie marocaine : Tendances passées et Perspectives d'avenir, 2005 ; Centre des études et des recherches démographiques, Haut-Commissariat au plan.

ρ dit effet de grappe vaut 0,02 d'après les données de la troisième vague du panel 2013. Pour assurer la comparabilité avec le panel 2017 et les panels précédents, le nombre de ménages n_0 à sélectionner de chaque US est pris égal à 20. D'après ces paramètres, l'effet grappe, noté e_g , s'écrit $e_g = 1 + \rho (n_0 - 1)$. Il vaut 1,38.

Rappelons que la taille minimale de l'échantillon, notée n_m , est obtenue, à partir de la taille N d'une population mère, à l'aide de la formule suivante :

$$n_m = \frac{1,96^2 N \frac{1-\hat{p}}{\hat{p}} e_g}{N e_r^2 + 1,96^2 \frac{1-\hat{p}}{\hat{p}} e_g} (1+\tau)$$

Où P est la proportion à estimer avec une marge d'erreur relative ne dépassant pas e_r et un niveau de confiance de 95%, \hat{p} et τ sont des estimations de P et du taux de non-réponse ou d'attrition, respectivement, obtenus des panels précédents réalisés entre 2012 et 2015.

D'après les résultats du panel 2015 dont ceux analysés à la première phase du présent projet, les principaux indicateurs sur les variables objet de l'évaluation d'impact sont souvent supérieurs à 0,25 dont notamment les indicateurs de la scolarisation et, dans une moindre mesure, ceux des déperditions scolaires.

Ceci étant, le tableau 1 ci après donne les tailles d'échantillon minimales selon la marge d'erreur relative et la valeur de la proportion la moins élevée, pour un taux de non réponse maximal de 20%. Il s'en suit que, pour une marge d'erreur relative de 15%, la taille d'échantillon minimale requise est de 2542. Cette taille correspond à un taux de non réponse maximal (20%). En cas d'un taux de non réponse marginal, elle se réduirait à 2118 ménages.

Cependant, l'évaluation des mécanismes pourrait se poursuivre dans le temps, sous forme de panel, et la proportion de l'abandon et la non scolarisation, tout comme l'effectif des ménages échantillons, pourrait, elles aussi, se hisser à un niveau inférieur. Par ailleurs, la répartition de l'échantillon selon la structure de la population conduit à des sous-échantillons dont la taille devrait être majorée pour correspondre à un nombre entier, multiple du nombre 20 (taille de l'US).

Pour toutes ces raisons, dont notamment l'observation d'un multiple entier de 20 ménages par région, la taille souhaitable de l'échantillon est de l'ordre de 2880 ménages, presque équitablement répartis entre les communes INDH, le reste des communes et les centres urbains (cf. tableaux 4 et 5 ci-après). Comme chaque ménage regroupe en moyenne 2,1 membres âgés entre 6 et 30 ans, ayant été scolarisés ou en cours de scolarisation, le volume des individus éligibles aux modules sur l'éducation et le ciblage des programmes d'appui social s'élève à 6048.

Le tableau 6 montre que le niveau de cette taille est inférieur à celui des enquêtes passées pour des raisons liées à l'exclusion du milieu urbain du champ de l'enquête, et à la restriction de la représentativité de l'échantillon à trois niveaux, les communes INDH, les communes Hors INDH et les Centres urbains.

Tableau 1 : Taille minimale de l'échantillon en fonction de la marge d'erreur relative et la valeur minimale des indicateurs pour un taux de non réponse de 20%				
Strates de ménages	Proportion la plus petite	Marges d'erreur relative		
		0,05	0,10	0,15
Communes INDH	0,25	7607	1907	848
	0,30	5921	1483	660
Communes Hors INDH	0,25	7605	1907	848
	0,30	5920	1482	659
Centres urbains	0,25	7482	1899	846
	0,30	5845	1479	659
Total pour un taux de non réponse de 20%	0,25	22694	5712	2542
	0,30	17686	4444	1977
PM : Total pour un taux de non réponse marginal	0,25	18912	4760	2118
	0,30	14739	3703	1648

2.2.Allocation spatiale de l'échantillon

La répartition géographique de l'échantillon est prise similaire à celle la population mère. Celle-ci regroupe les communes rurales et les centres urbains. On suppose dans ce qui suit (tableaux 2 et 3) que la structure de la population mère en 2017 ne diffère pas significativement de celle obtenue du Recensement 2014.

C'est à partir de cette structure que l'on établit la répartition, selon la région, des échantillons à enquêter dans ces trois espaces de ménages, les communes INDH, les communes Hors INDH et les Centres urbains. L'échantillon à enquêter dans une région donnée est la somme des sous échantillons relatifs à ses communes rurales et centres urbains (Tableaux 4 et 5).

Tableau 2 : Effectif (en millier) de la population résidant dans les communes rurales et les centres urbains selon la région

Région	Communes Cibles de l'INDH	Communes Hors INDH	Centres urbains	Total
Béni Mellal-Khénifra	373	1083	174	1630
Casablanca-Settat	699	1207	95	2001
Drâa-Tafilalet	965	196	86	1247
Eddakhla-Oued Eddahab	0	37	0	37
Fès-Meknès	1144	679	151	1974
Guelmim-Oued Noun	106	59	11	176
Laayoune-Sakia El Ham	2	23	0	24
Marrakech-Safi	1562	1134	114	2811
Oriental	502	373	75	950
Rabat-Salé-Kénitra	1176	391	185	1752
Souss-Massa	513	842	184	1539
Tanger-Tetouan-Al Hoc	418	1066	59	1543
Total	7460	7090	1134	15684

Tableau 3 : Structure de la population en % résidant dans les communes rurales et les centres urbains selon la région

Région	Communes Cibles de l'INDH	Communes Hors INDH	Centres urbains	Total
Béni Mellal-Khénifra	5,0	15,3	15,4	10,4
Casablanca-Settat	9,4	17,0	8,4	12,8
Drâa-Tafilalet	12,9	2,8	7,6	7,9
Eddakhla-Oued Eddahab	0,0	0,5	0,0	0,2
Fès-Meknès	15,3	9,6	13,3	12,6
Guelmim-Oued Noun	1,4	0,8	1,0	1,1
Laayoune-Sakia El Ham	0,0	0,3	0,0	0,2
Marrakech-Safi	20,9	16,0	10,1	17,9
Oriental	6,7	5,3	6,6	6,1
Rabat-Salé-Kénitra	15,8	5,5	16,3	11,2
Souss-Massa	6,9	11,9	16,2	9,8
Tanger-Tétouan-Al Hoc	5,6	15,0	5,2	9,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Tableau 4 : Répartition arrondie des ménages échantillons selon la région

Région	Communes Cibles de l'INDH	Communes Hors INDH	Centres urbains	Total
Béni Mellal-Khénifra	60	140	140	340
Casablanca-Settat	80	160	80	320
Drâa-Tafilalet	120	40	80	240
Eddakhla-Oued Eddahab	0	20	0	20
Fès-Meknès	140	100	120	360
Guelmim-Oued Noun	20	20	20	60
Laayoune-Sakia El Ham	0	20	0	20
Marrakech-Safi	180	140	100	420
Oriental	60	60	60	180
Rabat-Salé-Kénitra	140	60	140	340
Souss-Massa	60	120	140	320
Tanger-Tétouan-Al Hoc	60	140	60	260
Total	920	1020	940	2880

Tableau 5 : Répartition arrondie des UP échantillons selon la région				
Région	Communes Cibles de l'INDH	Communes Hors INDH	Centres urbains	Total
Béni Mellal-Khénifr	3	7	7	17
Casablanca-Settat	4	8	4	16
Drâa-Tafilalet	6	2	4	12
Eddakhla-Oued Eddahab	0	1	0	1
Fès-Meknès	7	5	6	18
Guelmim-Oued Noun	1	1	1	3
Laayoune-Sakia El Ham	0	1	0	1
Marrakech-Safi	9	7	5	21
Oriental	3	3	3	9
Rabat-Salé-Kénitra	7	3	7	17
Souss-Massa	3	6	7	16
Tanger-Tétouan-Al Hoc	3	7	3	13
Total	46	51	47	144

3. Échantillonnage, sélection des ménages échantillons

La sélection des ménages à enquêter se fonde sur le dénombrement des ménages des Unités secondaires tirées de l'échantillon maître de 2015, selon une démarche en 3 étapes :

Etape 1 : Reconnaissance de l'US : Pour ce faire, l'équipe de collecte de données dispose, pour chaque unité secondaire échantillon, d'un dossier cartographique contenant :

- Une carte/croquis montrant les limites de l'unité primaire et ses unités secondaires ;
- Une description des limites de l'unité secondaire échantillon;
- Les codes de la région, la province, le cercle, la commune ou la municipalité, l'unité primaire et l'unité secondaire.

Ce dossier renferme par ailleurs les codes à porter au module 1 des questionnaires Ménage et Etablissement. En effet, sur chaque dossier, les différents codes de la région, de la province, du cercle, de la commune ou de la municipalité, de l'unité primaire et de l'unité secondaire sont mentionnés. L'ensemble des dossiers cartographiques est fourni, au prestataire, par la Direction de la Statistique du Haut- Commissariat au Plan.

Etape 2 : Dénombrement des logements et des ménages et tirage de l'échantillon : Une fois sur le terrain, et en présence d'un représentant de

**l'autorité locale, le contrôleur, aidé par les enquêteurs, procède à la délimitation de l'unité secondaire, au dénombrement des logements et des ménages, et au remplissage du carnet de tournée. Ce dénombrement est fait selon la
le formulaire établi à cet effet.**

Etape 3 : Une fois, le dénombrement terminé, le contrôleur aide l'enquêteur à sélectionner les ménages échantillons selon un tirage aléatoire systématique.

Cette méthode de tirage consiste à :

- **Etablir, en premier lieu, le pas de tirage = Taille de l'Unité Secondaire en ménages, divisée par le nombre de ménages à enquêter par unité secondaire fixé ici à 20,**
- **Procéder au tirage aléatoire d'un nombre compris entre 1 et le pas de tirage qui correspondra au premier ménage de l'échantillon de l'US,**
- **Ajouter au premier nombre tiré le pas de tirage jusqu'à l'obtention de 20 ménages échantillons.**

Dès que le tirage de 20 ménages est effectué, la collecte des données auprès des ménages sélectionnés débutera après leur répartition, par le contrôleur, entre les enquêteurs de l'équipe chargée d'enquêter l'US.

4. Organisation de la collecte des données sur le terrain

L'organisation de la collecte des données, proposée ici, doit être sera rectifiée par l'enquête pilote. En tout état de cause, elle doit être souple et variable selon la nature du terrain et les conditions de collecte des données. Une organisation de l'échantillonnage et de la collecte des données devrait nécessairement tenir compte de la dispersion de l'habitat, du degré d'enclavement, des conditions climatiques, de l'accessibilité aux logements des ménages échantillon, du caractère montagneux de certaines zones rurales, ...

C'est ainsi que la durée moyenne de l'enquête dans chaque unité primaire peut-être de trois jours :

Jour 1 :

- **Contact des autorités locales ;**
- **Reconnaissance, dénombrement des ménages de l'unité secondaire, sélection des ménages échantillons et répartition des tâches entre les membres de l'équipe de collecte,**

- **Identification, à l'aide des sources informées et des représentants de l'autorité locale, d'une liste préliminaire des écoles, collèges et lycées accueillant les élèves relevant de l'US enquêtée.**
- **Lancement de la collecte des données auprès des ménages ;**
- **Confirmation, à partir des questionnaires renseignés et des autorités locales, des premiers établissements scolaires accueillant les élèves de l'unité secondaire.**

Jour 2 :

- **Poursuite de la collecte des données auprès de ménages ;**
- **Lancement du renseignement des questionnaires relatifs aux Etablissements scolaires ;**

Jour 3 :

- **Achèvement de la collecte des données auprès des ménages et arrêt de la liste définitive des établissements scolaires à enquêter ;**
- **Enquête du reste des établissements scolaires éligibles, c'est-à-dire les écoles, collèges et lycées se trouvant dans la commune enquêtée.**

Tableau 6: Taille des échantillons des enquêtes nationales

Enquête	Taille de l'échantillon (nombre de ménages)
Enquête emploi (2006-2015)	60 000
Enquête conjoncture (2007-2015)	12 000
Enquête niveau de vie (2006-2007)	7 200
Enquête Consommation et dépenses des ménages (2013-2014)	16 380
Enquête sur l'emploi du temps (2011-2012)	9 200
Enquête sur les mesures anthropométriques	10 426
Enquête sur la violence à l'égard des femmes (2009)	9 000
Enquête sur le bien être 2012	3100
Enquête sur les jeunes	5 000
Enquête perception, par les ménages, des enquêtes du HCP	500
Enquête panel ONDH, 2017	16 000

Annexe : Rappel des objectifs, du champ et supports de collecte de l'Enquête

❖ Objectifs de l'enquête

L'enquête sur l'appui social à la scolarisation se réfère à un échantillon de ménages et d'établissements scolaires et à des supports de collecte de données pour :

- 1. Etablir l'état des lieux de la scolarisation de base, de la participation aux mécanismes de l'appui social et des critères effectifs de leur ciblage;**
- 2. Mesurer l'impact propre et conjoint (cumulatif) des mécanismes de l'appui social sur les indicateurs de la scolarisation, des déperditions scolaires et du niveau de vie des ménages;**
- 3. Evaluer le ciblage des mécanismes de l'appui social en termes de potentiel d'élèves éligibles, efficacité et efficience ;**
- 4. Analyser le rapport entre la disponibilité et la qualité de l'appui social et de l'offre éducative, d'une part, et la fréquentation, les déperditions et la survie scolaires d'autre part ;**
- 5. Analyser les déterminants du succès scolaire liés à l'école et son environnement social, aux mécanismes de l'appui social et leur niveau d'intégration, au profil de l'enfant, son passé scolaire et son milieu familial ;**
- 6. S'enquérir des attitudes et opinions des parents vis-à-vis de l'éducation, en relation avec la participation aux mécanismes d'appui social et le rendement, interne et externe, de l'éducation ;**
- 7. Etablir le profil démo-socio-économique des enfants non scolarisés, les raisons de non scolarisation, les attitudes vis-à-vis de la reprise de la scolarisation, en relation avec l'accès à l'appui social.**

❖ Champ de l'enquête

L'enquête est réalisée dans le milieu rural et les centres urbains, auprès de deux catégories d'unités :

- les ménages ordinaires, c'est à dire ceux qui "se trouvent" dans leurs résidences principales au moment de l'enquête ;
- et les écoles, collèges et lycées accueillant les élèves relevant des ménages enquêtés.

Concernant les ménages, l'enquête exclut les personnes sans abri et les nomades; la population étrangère membre du corps diplomatique et résidente dans les consulats et ambassades ; les nationaux et étrangers résidant au Maroc, en voyage à l'étranger pour une période effective ou probable supérieure ou égale à 6 mois ; les personnes constituant la population comptée à part dont les militaires, logés en casernes, les personnes en traitement dans des établissements hospitaliers pour une durée supérieure ou égale à six mois, les détenus dans les établissements pénitentiaires pour

une durée supérieure ou égale à six mois.

Inversement, pour des raisons d'évaluation d'impact de l'appui social, les élèves et étudiants vivant dans les internats, les cités universitaires, Dar Talib ou Taliba, ou locataires loin de leurs parents ou de leur résidence principale sont considérés, dans cette enquête, comme membres du ménage. Autrement, une grande proportion d'élèves ruraux échapperait à l'enquête, ce qui introduirait un biais de sélection, et sous-estimerait l'apport des mécanismes d'appui social, l'effectif de leurs bénéficiaires et la valeur de leur impact sur la scolarisation et le niveau de vie.

Concernant les établissements scolaires, l'enquête ne porte que sur les écoles, collèges et lycées publics, sis à la commune ou au centre urbain enquêtés, accueillant les élèves membres des ménages échantillons. Les établissements d'enseignement privés ou étrangers et toute autre structure assimilée sont exclus du champ de l'enquête, même s'ils accueillent des enfants enquêtés. Ceci ne signifie en aucun cas que les ménages scolarisant leurs enfants au secteur privé ou à l'étranger, ou dans d'autres communes, sont exclus du champ de l'enquête.

❖ Questionnaires et modules de l'enquête

Pour répondre aux objectifs assignés à l'enquête, deux types de questionnaires sont mis au point pour servir de support à la collecte des données. L'un dit Questionnaire Ménage est destiné à l'enquête des ménages. L'autre dit Questionnaire Etablissement scolaire est consacré à l'enquête des écoles primaires, collèges et lycées.

Le questionnaire ménage permet, entre autres, d'identifier les élèves et leurs établissements scolaires différenciés selon le secteur (public/privé). Chaque établissement scolaire public ainsi identifié est soumis au questionnaire établissement, à moins qu'il ne relève pas du territoire de la commune ou du centre urbain enquêtés. Ces deux questionnaires comportent, chacun, plusieurs modules.

➤ Modules du questionnaire ménage

Le questionnaire ménage sert de support de collecte de données sur l'ensemble des membres du ménage dont ceux en cours de scolarisation même si ils ne vivent pas avec le ménage. Tout comme il permet d'identifier et de lister les écoles, collèges et lycées publics accueillent les élèves relevant des ménages enquêtés.

Ses modules sont :

- Localisation et caractéristiques géographiques du ménage enquêté**
- Composition sociodémographique du ménage**

- **Composition socio-économique du ménage**
- **Scolarisation, état des lieux et accès à l'appui social :**
 - **Statut des membres âgés de 4 ans et plus à l'égard de la fréquentation des établissements scolaires**
 - **Accès des '6 à 30 ans' aux programmes de l'appui social du MENFP**
- **Localisation et caractéristiques géographiques du ménage enquêté**
- **Composition sociodémographique du ménage**
- **Composition socio-économique du ménage**
- **Scolarisation, état des lieux et accès à l'appui social :**
 - **Statut des membres âgés de 4 ans et plus à l'égard de la fréquentation des établissements scolaires**
 - **Accès des '6 à 30 ans' aux programmes de l'appui social**
- **Attitudes des ménages à l'égard des programmes d'appui social à la scolarisation**
- **Attitudes des ménages vis-à-vis de l'éducation**
 - **Perception de la qualité de l'offre éducative**
 - **Portée de la culture de l'éducation parmi les parents d'élèves**
- **Cadre et niveau de vie du ménage**
 - **Cadre de vie du ménage**
 - **Appartenance sociale et ressources du ménage**
- **Dépenses du ménage en éducation et formation**
 - **Dépenses du ménage en fournitures scolaires**
 - **Frais de scolarité des membres du ménage**

➤ **Modules du questionnaire établissement**

Ce questionnaire est destiné à la collecte de données sur les écoles, collèges et lycées dans lesquels sont scolarisés les élèves membres des ménages enquêtés. Il recueille les données relatives à la disponibilité et la qualité de l'appui social, à la qualité de l'offre éducative, au milieu communautaire des établissements scolaires.

Les modules composant ce questionnaire sont:

- **Module 1 : Localisation géographique et identifiant de l'établissement scolaire**
- **Module 2 : Accessibilité et équipements scolaires de la localité où se trouve l'établissement scolaire (douar, quartier ou centre urbain)**
- **Module 3 : Proximité aux établissements éducatifs**
- **Module 4 : Offre éducative, équipements sociaux et sécurité**
- **Module 5 : Programmes d'appui social, disponibilité et besoins**

— Module 6 : Ciblage des programmes d'appui social

Pour un meilleur appariement du questionnaire établissement avec le questionnaire ménage, une liste des écoles, collèges et lycées accueillant les élèves enquêtés sera établie par commune enquêtée. Chaque établissement portera le code que lui affecte le MENFP aussi bien dans le questionnaire ménage que dans le questionnaire établissement. Ce qui permet d'apparier le questionnaire ménage avec le questionnaire établissement et toute autre base de données des établissements scolaires du MENFP.